



Spoliation immobiliere après décès usufruitier

Par **karlapan**, le **15/04/2008** à **14:31**

Je viens de retrouver une copie du testament de ma grand mère qui stipule qu'elle laisse un appartement en usufruit à son frère et son épouse jusqu'au décès du dernier vivant mais qu'à leur mort l'appartement doit revenir à ses héritiers. Au décès du dernier des vivants nous n'avons eu aucune nouvelle de personne. Que dois je faire pour faire valoir mes droits ? A qui dois je m'adresser Avocat, Notaire, détective.....

Merci de votre aide